

**3 N FINANCIERE**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Siège social : 21 rue de Fécamp, 75012 PARIS  
**929 135 945 RCS PARIS**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE  
DU 14 MAI 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 14 mai,  
A 17 heures,

**Monsieur Yamine ALLOUM**, demeurant 6 rue Cressent, 93 60 NOISY LE GRAND,  
Associé Unique de la société 3 N FINANCIERE,

**A pris les décisions suivantes relatives :**

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 21 rue de Fécamp, 75012 PARIS au 266 avenue Daumesnil, 75012 PARIS à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

**« Article 4 - Siège social**

*Le siège social est fixé : 266 avenue Daumesnil, 75012 PARIS ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Yamine ALLOUM**  
Associé unique

